Commune d'USSAC

Téléphone : 05.55.88.17.08
Télécopie : 05.55.88.36.50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Décision N° MA-DEC-2026-029 du 28 juillet 2026

OBJET : demande d'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Soutien Territorial de l'Agglo de Brive pour les travaux d'aménagement du hameau du Vergis

Le maire de la commune d'USSAC,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2026 portant délégation de compétence concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, d'un montant inférieur à 1 200 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 avril 2026 portant délégation de compétence en vue de solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les travaux de bâtiments, voirie et réseaux, d'un montant prévisionnel inférieur à 300 000 € HT,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 avril 2026 approuvant le budget primitif de la commune,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en date du 10 mai 2021, portant approbation du règlement du Fonds de Soutien Territorial pour la période 2021-2026,

Considérant le programme de travaux d'aménagement des hameaux de la Boulie (tranche 2025) et du Vergis (tranche 2026),

DÉCIDE

Article 1 : la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive est sollicitée au titre du Fonds de Soutien Territorial pour financer le projet de travaux d'aménagement du hameau du Vergis (tranche 2026). Le coût prévisionnel de l'opération, incluant la maîtrise d'œuvre, est estimé à 151 499,26 € HT (soit 181 799,11 € TTC).

Article 2 : le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Subvention de la C.A.B.B. au titre du FST (20% du coût total de l'investissement HT plafonné à 150 000 €)	30 000,00 € HT
Subvention du Département	25 000,00 € HT
Autofinancement communal	96 499,26 € HT

.../...

Publié le : 28/07/2026 17:10 (Europe/Paris)
Par : Laurent.L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/73542

Article 3 : les crédits nécessaires au règlement de ces travaux sont inscrits au budget 2026.

Article 4 : conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

Article 5 : le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de cette publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Décision N° MA-DEC-2026-029 du 28 juillet 2026

Certifiée exécutoire après transmission
à la Sous-Préfecture de Brive-la-Gaillarde
et publication sous forme électronique
sur le site internet de la commune le 28 JUIL. 2026

MAIRIE D'USSAC (CORREZE)

Pour extrait certifié conforme,
le maire,

Patrick CHANOURDIE

Publié le : 28/07/2026 17:10 (Europe/Paris)
Par : Laurent.L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/73542

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande d'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Soutien Territorial de l'Agglo de Brive pour les travaux d'aménagement du hameau du Vergis

Date de transmission de l'acte : 28/07/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 28/07/2026

Numéro de l'acte : MA-DEC-2026029 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260728-MA-DEC-2026029-AU

Date de décision : 28/07/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.6. Demande de subvention de la collectivité

Publié le : 28/07/2026 17:10 (Europe/Paris)
Par : Laurent.L
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/73542